



# HISTOIRE DU RÉSEAU DE " L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE "

Philippe Bregeon

► **To cite this version:**

Philippe Bregeon. HISTOIRE DU RÉSEAU DE " L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ". Les éditions l'harmattan. À quoi servent les professionnels de l'insertion ?, Les éditions l'harmattan, pp.276, 2008, Le travail social. <hal-00390394>

**HAL Id: hal-00390394**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00390394>**

Submitted on 2 Jun 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## HISOIRE DU RÉSEAU DE « L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE »

**Philippe Brégeon**

Sociologue au laboratoire GRESCO de l'Université de Poitiers

Contact : philippe.bregeon@univ-poitiers.fr

Cet article est issu de l'ouvrage « *A quoi servent les professionnels de l'insertion ?* » publié en 2008 dans la collection « *Le travail du social* » dirigée par Alain Vilbrod, *aux éditions l'Harmattan*

Il s'appuie sur un travail socio-historique et une enquête de terrain menée entre 2004 et 2007 sur le réseau de l'insertion par l'activité économique du département de la Vienne. Il s'agit d'une observation des activités avec des entretiens auprès d'une trentaine d'acteurs, en particulier, des encadrants techniques, des accompagnatrices sociales et des bénévoles. Certains de leurs propos apparaissent en italique dans les pages qui suivent, suivi d'un numéro et d'un prénom. Une présentation de ces acteurs apparaît en annexe, dans cet article.

Notre propos s'attache à décrypter les racines et l'histoire du modèle d'intervention sociale que représentent ce réseau, les étapes de l'institutionnalisation des structures pour le travail des chômeurs. Il s'agit de faire le lien avec les évolutions sociales qui ont contribué à la production d'un cadre juridique spécifique et de décrypter les difficiles processus de professionnalisation des salariés permanents dans ces structures. Il s'agit aussi d'analyser le décalage entre l'idéal militant et les difficultés pour placer les salariés « en insertion » dans un marché de l'emploi particulièrement hostile envers ces populations.

### **Introduction**

Depuis la fin des années 1970, l'accroissement du chômage a favorisé le développement d'un certain nombre d'activités et d'organisations spécifiques pour mettre ou remettre au travail des populations à la marge. Avec la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, elles sont regroupées sous le vocable « insertion par l'activité économique » avec mission de permettre aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accéder à un emploi.

L'intitulé « insertion par l'activité économique » a été imposé par une partie des acteurs du réseau. Il s'agit de donner à voir une cohérence globale et une complémentarité à des activités pourtant assez disparates, du point de vue des logiques d'action. Nous sommes alors dans une période où elles doivent faire face à une recrudescence de critiques, en particulier sur leur contribution à la précarisation des statuts au travail.

D'un chercheur à un autre, des divergences existent du point de vue de l'ampleur de ces activités. Certains intègrent les régies de quartiers et les centres d'adaptation à la vie active et même les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification. Pour notre part, nous suivons le parti pris des services de la DARES qui présentent pour cette catégorie quatre types de structures :

- Les associations intermédiaires
- Les entreprises d'insertion
- Les entreprises de travail temporaire d'insertion
- Les chantiers d'insertion

Il n'existe pas d'éléments statistiques absolument fiables sur ces activités, en particulier du point

de vue du nombre de salariés en insertion concernés

Pour 2004, la DARES recense plus de 2000 structures d'insertion en intégrant seulement les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion, les entreprises de travail temporaire d'insertion. A cela, il faut ajouter les 2300 chantiers d'insertion qui peuvent être parfois des activités intermittentes.

Elle fait état de 292 659 individus en insertion à avoir travaillé dans ce dispositif durant l'année 2004, en intégrant les 62 250 en chantier d'insertion.

Les salariées en insertion relèvent de contrats de travail à durée déterminée sans pouvoir généralement prétendre à une pérennisation de leur emploi. A partir de cette situation transitoire, ils sont normalement suivis par un accompagnateur socioprofessionnel pour le traitement des difficultés sociales et professionnelles, en appui de l'encadrement de production.

Ces activités étaient encadrées en 2004 par plus de 10 000 salariés permanents en équivalent temps plein pour les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises temporaires de travail d'insertion. A cela, il faudrait ajouter les salariés dans les 2300 organismes qui ont encadré et géré des chantiers d'insertion sur la même période. Ce qui porte le volume à plus de 14 000 salariés permanents en équivalent temps plein (DARES, 2006).

On retrouve dans ces activités la reproduction des idéologies et des formes anciennes de régulation de la pauvreté par le travail, adossée à l'objectif de lutte contre le chômage. Depuis la fin du Moyen Age, les formes de travail plus ou moins forcé se sont succédées en particulier au sein des ateliers de charité et des dépôts de mendicité. Plus récemment, depuis la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, un certain nombre de colonies agricoles ont assuré l'encadrement des mineurs délinquants et issus de familles considérées comme défailtantes. Après la seconde guerre mondiale, ils étaient couramment placés sur des fermes où ils servaient de main-d'œuvre « à bon marché ».

## **Les origines contradictoires de l'insertion par l'activité économique**

### ***La référence à l'économie sociale et solidaire***

Comme dans les autres dispositifs d'insertion, un certain nombre de vocables occupent des fonctions emblématiques. On parle d'économie solidaire, d'économie sociale, d'économie sociale et solidaire, de tiers secteur, de tiers secteur d'insertion : « *Pour moi ce sont vraiment des structures qui sont ancrées dans l'histoire de l'économie sociale et solidaire. Et le mot solidaire, il me plaît bien ! C'est une alternative entre l'économie classique et l'économie administrée. D'un côté, on crée des structures qui ont un statut d'économie sociale et on est bien dans l'économie. Mais on relève de l'économie solidaire dans le sens où on a centré l'homme au cœur de la problématique économique.* » (Laura, n° 47).

La référence à l'économie sociale et solidaire entend signaler le prima d'une certaine forme de militantisme. On retrouve une sorte d'idéal qui serait convoqué pour fédérer les énergies entre militants et salariés permanents : lutter contre le chômage, dépasser la simple mise en cause du fonctionnement économique pour innover vers des entreprises nouvelles.

De ce point de vue, le discours peut paraître assez paradoxal puisque l'économie à l'origine du problème du chômage en serait potentiellement la solution.

Pour Alain Lipietz (Lipietz, 2001), la notion d'économie sociale ferait référence d'abord aux statuts des organisations sur des champs d'activités : coopératives, mutuelles, associations

intermédiaires, entreprises d'insertion, etc. Celle d'économie solidaire signifierait plutôt des buts, des objectifs et des valeurs : « *Les initiatives d'économie solidaire mettent l'accent sur le modèle de développement et sur la participation citoyenne. Elles rappellent à l'économie sociale qu'elle ne peut pas se contenter de situer sa spécificité par les statuts, l'immersion dans l'économie de marché sur le long terme génère des phénomènes d'isomorphisme institutionnel qui ne peuvent être contenus que par la recherche d'une combinaison entre une pluralité de principes économiques (marché mais aussi redistribution et réciprocité).* » (Chaniel, Laville, 2005, p. 72).

Jusqu'à la fin des années 1970, l'économie de la période de croissance reposait largement sur un compromis entre la production, le profit et le développement d'avantages sociaux dans une perspective où l'ensemble des catégories sociales semblait pouvoir bénéficier du progrès. Le contexte ayant profondément changé, l'économie solidaire serait un mouvement à la pointe de la recherche d'un nouveau compromis (Thevénot, 1994).

En conséquence, si chaque activité pourrait relever des deux niveaux, il y aurait des institutions « de l'économie sociale » qui ne seraient plus dans l'économie solidaire : « *Les machines de l'économie sociale comme les grandes mutuelles sont devenues des entreprises comme les autres malgré leurs statuts de mutuelles. En se modernisant, elles ont perdu la philosophie solidaire initiale et en conséquence nous devons repositionner l'économie sociale dans l'économie solidaire.* » (Manuel<sup>1</sup>, n° 49)

Le développement de l'économie solidaire correspondrait à une réactivation du mouvement d'économie sociale.

Pendant, cette dimension solidaire restant de l'ordre de l'idéal, un certain nombre de questions restent sans véritable réponse. Comme dans les autres dispositifs d'insertion, les rhétoriques autour de notions imprécises et idéalisées semblent finalement refouler de manière permanente un certain nombre d'ambiguïtés. Quand on parle aujourd'hui d'économie solidaire, qui devrait être solidaire de qui ? Au-delà du discours, quelles sont les conditions pour que l'insertion par l'activité économique soit réellement solidaire ? Et qu'en pensent eux-mêmes les salariés en insertion ?

Les discours des militants représentent généralement la construction du réseau comme une histoire militante désireuse de fournir des solutions innovantes : « *Les difficultés d'emploi croissantes auxquelles étaient confrontées les populations sur nos quartiers d'intervention avaient généré une aggravation du malaise des jeunes pour lesquels nous n'avons pas de réponse. Nous avons voulu créer un nouvel espace économique autour des activités de production adapté aux caractéristiques de ces populations* » (Marius, n° 50).

L'histoire en question apparaît plus complexe : entre l'utopie<sup>2</sup> de l'alternative au système libéral pour la création d'un tiers secteur, la régulation par le travail des populations en situation de marginalité, la recherche de pratiques alternatives dans l'intervention sociale, la mise en situation professionnelle de jeunes pour les former, le développement des services et des tentatives de réponse à la précarité des quartiers, nous sommes, à l'évidence, en présence de logiques hétérogènes et parfois contradictoires.

Le discours militant sur l'économie sociale et l'économie solidaire a aussi comme fonction de faire paravent par rapport à l'usage coercitif du travail. D'une certaine manière, il doit fournir la caution morale et politique à des pratiques qui s'inscrivent dans l'histoire de la régulation du

<sup>1</sup> Il s'agit de propos d'acteurs du réseau recueillis dans le cadre d'une recherche menée entre 2004 et 2007, sur le département de la Vienne. Un prénom et un numéro apparaissent en dessous de chaque citation. En annexe dans cet article, nous présentons les caractéristiques de chaque acteur et sa fonction.

<sup>2</sup> Le terme utopie n'est pas employé en tant que jugement de valeur.

chômage et des chômeurs : *«Le type de rapport que la société entretient avec les chômeurs est historiquement fondé sur un principe de normalisation par le travail qui emprunte selon les époques des formes spécifiques »* (Guitton, 1997, p. 16).

Le sens du dispositif global relève de trois niveaux :

- le premier, en vue de réguler des comportements qui mettraient en danger l'ordre social,
- le second relève d'un système compensatoire d'assistance, en particulier en vue de retarder l'octroi d'un droit au travail,
- Le troisième tient de l'action symbolique en vue d'imposer des représentations sur la valeur supérieure du travail.

L'émergence et l'institutionnalisation de cette catégorie de l'action publique ne peut être interprétée seulement (et peut-être d'abord) du point de vue de tentatives de réponses rationnelles à la résolution du problème du chômage. Des acteurs professionnels et bénévoles sont intervenus avec leur subjectivité, leurs intérêts, leur histoire pour appréhender des problèmes sociaux mais aussi pour accéder ou défendre des positions individuelles, collectives et institutionnelles (Fleury, 1999).

### ***1975-1983 : les centres d'hébergement comme creuset des formes modernes de l'IAE***

Si les mises au travail de la pauvreté et du vagabondage sont les héritières des pratiques récurrentes et anciennes, le mouvement contemporain en faveur de la construction de l'insertion par l'activité économique a d'abord été initié à partir du réseau de la FNARS. Dès les années 1960, quelques CHRS mettent en œuvre des ateliers. Il s'agit d'imposer à des individus une contrepartie à l'accueil et à l'hébergement, d'agir sur leurs comportements dans le sens de leur normalisation et de lutter contre l'oisiveté. On parle alors de réadaptation.

Pendant, c'est au milieu des années 1970, avec la montée du chômage, que les ateliers de remise au travail vont se généraliser au sein de l'aide sociale à l'hébergement. Leur institutionnalisation se réalise de façon progressive et pragmatique : *« Au début des années 1970, les gars avaient du boulot rapidement après leur arrivée dans le centre d'hébergement. Ils passaient la journée au travail, souvent en intérim et on ne les voyait qu'en fin de journée. A partir du milieu des années 1970, on a senti que l'activité baissait. En conséquence, le soir, c'était la panique dans le foyer parce que l'inactivité amenait des turbulences. Nous n'étions que deux salariés présents dans le foyer pour soixante-sept gars et c'était très lourd. En conséquence, au bout d'un moment, on s'est dit que des activités de production devraient permettre une amélioration de l'ambiance. C'était pour nous une manière de rester près des gars dans une période où les relations se durcissaient compte-tenu des problèmes de violence le soir »* (Charles, n° 43).

Adossées à leurs missions sociales et aux mouvances religieuses, les associations agissent généralement dans une certaine illégalité : le travail est non déclaré et le plus souvent non rémunéré.

Dans les CHRS et ailleurs, les pratiques sociales en direction des populations à la marge ont constamment contourné le droit. C'est généralement le législateur qui finit par prendre acte de ces pratiques en les inscrivant dans la légalité. Le réseau fait pression sur les pouvoirs publics. Avec la Circulaire n°44 du 10 septembre 1979, il obtient la production d'un régime dérogatoire au droit du travail. Une étape est ainsi franchie pour le développement de ces activités qui prennent l'appellation « d'ateliers de réentraînement au travail et à l'effort ».

Cette Circulaire prévoit que les individus au travail ne sont ni des salariés ni des stagiaires de la formation professionnelle mais simplement des ressortissants de l'aide sociale. Elle stipule qu'ils ne peuvent refuser la mise au travail. Les rétributions n'ont pas la nature juridique d'un salaire, il s'agit

simplement de versements qui ne sont en rien contraints par le niveau du SMIC. La plupart des institutions de la FNARS attribuent le terme de pécule. Une de ses définitions indique qu'il s'agit d'une épargne constituée au profit d'un enfant mineur par son tuteur sur le produit de son travail. Certains salariés en CHRS se souviennent d'avoir été traversés par une certaine mauvaise conscience : « *Nous avons réfléchi assez longtemps au sein de l'équipe éducative pour savoir s'il fallait rétribuer le travail. Certains d'entre nous étions d'anciens syndicalistes. Est-ce que la participation obligatoire aux ateliers pouvait être considérée comme une contrepartie à l'hébergement ? Finalement, nous avons pris contact avec les CHRS qui avaient déjà démarré sur ces activités. Comme la plupart d'entre eux, nous avons décidé d'essayer de dégager des recettes de la production pour rétribuer par un pécule la participation aux ateliers* » (Charles, n° 43).

Implicitement, les individus assignés à du travail forcé deviennent ainsi de pseudo-travailleurs. On leur refuse la figure du salarié parce que leurs soi-disant défaillances dans leur rapport au social les ont conduits à se retrouver plus ou moins provisoirement ressortissants de l'aide sociale.

Un certain nombre d'ateliers occupationnels étaient issus d'une approche thérapeutique qui prendra ultérieurement parfois l'étiquette « d'ergothérapie ».

À l'évidence, la plupart des professionnels sont eux-mêmes travaillés par la question du sens de leur engagement professionnel : « *Avec tous ces gars sans travail, on en avait marre de voir les gens tourner en rond dans le foyer et on finissait par tourner nous-mêmes en rond avec eux... Le problème que l'on se posait, c'est que si l'on était là uniquement à garder des gens, on ne voyait pas l'utilité de notre travail...* » (Charles, n° 43).

La question du travail taraude des intervenants sociaux qui ont souvent été salariés dans le bâtiment, l'industrie ou l'agriculture avant de faire passage vers « le social ». Leur identité professionnelle se fragilise dans la mesure où la situation de l'emploi ne permet plus de remettre au travail « les pensionnaires » du centre. Ainsi, d'une certaine manière, le travail est une des composantes essentielles du lien entre les salariés du centre et les marginaux qui partagent le même espace institutionnel. Pour que les premiers puissent exercer sereinement leur profession, il faut que les seconds travaillent...

## **1984-1997 : la naissance d'un réseau et les premiers soutiens publics**

### ***Un espace de rencontres et de confrontations entre plusieurs mondes***

Dans le contexte de dégradation des conditions d'emploi des années 1980 et d'apparition de ce que certains vont appeler la nouvelle pauvreté, le mouvement associatif va multiplier des initiatives. Dans ces conditions, l'insertion par l'activité économique va rapidement déborder l'activité du réseau de la FNARS.

Au sein des professions sociales, les équipes de prévention spécialisées prennent alors en quelque sorte le relais et vont jouer un rôle de premier plan. Suite aux rapports<sup>3</sup> de Bertrand Schwartz : « *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes* », d'Hubert Dubedout : « *Ensemble refaire la ville* » et de Gérard Bonnemaïson : « *Prévention, répression, solidarité* », les politiques de prévention et de lutte contre la délinquance sont à nouveau sous pression et les acteurs sont invités à se mobiliser pour l'insertion professionnelle.

<sup>3</sup> Le premier est sorti en 1981 et les deux autres en 1983.

La plupart des structures d'insertion par l'activité économique émergent à partir d'institutions sociales et médico-sociales qui se sont développées depuis les années 1960 et le début des années 1970. Au début des années 1980, elles ont obtenu rapidement les moyens de leur action en termes de personnels et de financements. Elles bénéficient d'une assise qui favorise l'émergence de projets.

Des salariés sont en quête d'activités nouvelles et se lancent dans des formes de production qui rencontrent assez rapidement des réticences au sein même de leurs institutions : « *Jusqu'alors, les éducateurs étaient persuadés que les entreprises avaient provoqué les maux des personnes dont ils avaient la charge et un certain nombre d'entre eux avait quitté les entreprises et la production dans une période de remise en cause personnelle pour rechercher dans le social un autre type d'engagement* » (Barnabé, n° 42).

L'initiative pour développer de nouveaux espaces de production porte une remise en cause des pratiques dominantes des professions sociales. Elles seraient trop à distance du monde du travail et, parfois aussi, trop influencées par le prisme de la psychologie et de la psychiatrie.

Dans une certaine mesure, la création de structures d'insertion par l'économique est à interpréter comme une tentative de relier leur expérience avec leur activité « dans le social ». En toile de fond, ces ex-salariés du bâtiment ou de l'artisanat mettent aussi en scène leur problématique de passage entre la culture du monde ouvrier et celle des professions sociales dans lesquelles ils doivent assurer leur intégration. Les normes de ces mondes respectifs sont radicalement différentes.

L'entreprise nécessite de pouvoir se constituer des réseaux : « *En tant qu'éducateur de prévention, j'étais engagé sur des stages d'insertion. Au fil du temps, je me suis créé un petit réseau. Il y avait un élu adjoint au maire, qui était très sensibilisé par ce qui pouvait naître au niveau de l'insertion. Il y avait aussi un cadre de l'office HLM qui était très partant pour améliorer la situation dans l'habitat social. Pour ma part, je représentais l'acteur de terrain. Finalement à trois nous regroupions l'ensemble des maillons indispensables. Avec l'appui de quelques personnes, nous avons pu démarrer l'entreprise d'insertion* » (Jiro, n° 46).

L'insertion par l'activité économique en devenir réunit des mondes divers. D'un contexte à un autre, chaque initiative correspond à une configuration originale. Souvent, ce sont des intervenants sociaux qui ont pris l'initiative. Parfois ce sont plutôt des chefs d'entreprise où des ex-chefs d'entreprise du patronat social. Quelquefois, ce sont aussi directement des demandeurs d'emploi qui ont généralement une expérience de cadre. Le syndicalisme est souvent présent.

On trouve ainsi une pluralité d'acteurs et d'idéologies qui contribuent çà et là au développement de luttes d'influence. Les intervenants sociaux vont généralement s'implanter durablement, au prix de prendre d'une manière ou d'une autre une certaine distance avec leur institution. Ils vont pour cela bénéficier de l'appui des quelques réseaux professionnels et syndicaux, en particulier la CFDT.

Parallèlement, elle est impliquée au niveau national dans la mise en œuvre des politiques pour l'emploi des jeunes autour de Bertrand Schwartz et dans l'émergence des missions locales.

Cependant, un certain nombre de ressortissants du PC et de la CGT vont jouer également un rôle de premier plan. Ce sont en général des hommes qui sont en train de prendre une certaine distance avec ces organisations.

Après 1981, un certain nombre de militants sont des déçus de l'avènement de la gauche : « *À partir du milieu des années 1980, il était clair que le changement de société tel qu'il avait été espéré ne se ferait pas. On ne se retrouverait pas forcément à attendre quoi que ce soit au niveau des partis et on se sentait dans une impasse politique. Certains désenchantés se sont retirés sur la défense dans leurs avantages socioprofessionnels. D'autres ont voulu essayer de faire bouger la société en imaginant des réponses locales aux questions du chômage, du travail et de l'emploi.* »

(Alphonse, n° 40)

Dans ce contexte, l'insertion par l'activité économique offre un champ en devenir pour refondre un autre type d'engagement. Un certain nombre de militants investissent le contexte local pour lancer des activités qui leur apparaissent à l'époque comme expérimentales.

En tant que bénévoles mais plus souvent dans la gestion des structures d'insertion, on trouve également des individus avec des parcours universitaires en particulier en économie, ou avec des formations en gestion des entreprises. Quelques élus locaux amènent une participation de premier plan. Certains avaient été traversés par les idées autour de l'autogestion, en particulier avec le PSU.

Alors que l'initiative était partie des intervenants sociaux dans la Vienne, en Charente, le patronat social d'inspiration religieuse crée la première entreprise d'insertion de la région. Dans la reproduction du mouvement philanthropique du 19<sup>ème</sup> siècle, on trouve ainsi l'influence du mouvement judéo-chrétien toujours enclin à participer aux initiatives en matière sociale.

Encouragés parfois par les mesures du gouvernement de Raymond Barre en faveur de la création des entreprises par les chômeurs, on retrouve également un certain nombre de demandeurs d'emploi, en particulier des cadres. Pour eux, l'expérience du déclassement est souvent brutale et douloureuse. Eventuellement dans la mouvance des comités de chômeurs, certains réagissent par l'action pour tenter de mettre en œuvre des alternatives aux dysfonctionnements du marché du travail. Ils revendiquent d'abord le droit de travailler quelques heures par mois sur des missions temporaires pour prolonger la durée de leurs périodes d'indemnisation au chômage.

Par ailleurs, à la marge, quelques réseaux de militants écologistes et humanistes participent à la montée en charge de ces activités. La gauche radicale se montre plus méfiante envers ces formes alternatives qui s'apparentent à du réformisme.

Çà et là, entre les intervenants sociaux, les élus politiques, les militants de la société civile, les relations sont parfois tendues. Malgré ou à cause du caractère soi-disant solidaire du projet, les luttes de pouvoir sont assez vives et l'association des acteurs se confronte aux exigences de la manifestation des ego.

Il y a à la fois des problèmes de gestion de leadership mais également de cultures différentes : *« C'est vrai que quand tu expliques à certains militants qui sont sur l'insertion par l'économie simplement pour développer de l'activité que, même s'il y a le travail, il faut peut-être faire attention à la personne en insertion, à ce qu'elle vit et à ce qu'elle est. Alors que pour nous les travailleurs sociaux, notre approche, c'était et c'est toujours qu'il faut faire attention à la personne dans la globalité, c'est-à-dire avec l'ensemble des éléments de sa situation sociale... »* (Jacques, n° 45).

Les intervenants sociaux vont transférer sur ces activités leurs représentations de l'insertion et du lien entre le travail et les individus.

Dans certaines villes, les associations d'insertion par l'activité économique se regroupent vers le début des années 1990 pour tenter de renforcer leur portage politique et faire pression pour promouvoir le développement.

Ailleurs, les militants n'ont pas réussi à se coordonner avec, en toile de fond, des clivages liés à leurs appartenances : églises protestantes ou catholiques, intervenants sociaux, syndicats, patrons sociaux, etc.

### ***L'existence éphémère des entreprises intermédiaires***

A partir de 1983, la mouvance de l'insertion par l'activité économique commence à s'organiser



politiquement. Elle bénéficie du soutien des pouvoirs publics, en particulier des administrations des affaires sociales et de l'équipement qui, à l'époque, appartiennent au même ministère. L'accroissement du chômage des jeunes oblige à une certaine mobilisation. Après le rapport de Bertrand Schwartz en 1981, celui de Malglaive sur l'évaluation des dispositifs de formation des jeunes de 16 à 18 ans, révèle leur faible efficacité en particulier pour les jeunes les moins qualifiés. L'immersion en situation de travail conditionnerait la réussite de l'insertion professionnelle.

Du côté des pouvoirs publics, un petit nombre d'acteurs du Ministère de l'emploi, de la direction de l'action sociale essaie de favoriser l'émergence d'une véritable politique publique sur ces créneaux. La délégation à l'insertion des jeunes va jouer un rôle de premier plan. Selon un de ses anciens chargés de mission : « *Les missions locales qui commençaient à se créer avaient besoin d'outils économiques pour permettre aux jeunes les plus exclus de s'insérer sur le marché du travail. On voyait bien que les jeunes en grande difficulté n'arrivaient pas à trouver du travail par les stages de formation. Notre idée était de les faire venir dans des entreprises intermédiaires* » (Fleury, 1999, p. 69).

Le réseau des missions locales se mobilise et l'équipe de Bertrand Schwartz et la circulaire du Ministère du Travail du 24 avril 1985 aboutit à l'avènement d'un programme expérimental de soutien à des initiatives. Elles apparaissent provisoirement sous le vocable « d'entreprises intermédiaires » et deviendront quelques années plus tard « des entreprises d'insertion ».

Avec le vocable d'entreprise intermédiaire, c'était l'entreprise qui était intermédiaire entre la production et les salariés, entre le social et l'économie.

Avec le terme insertion, on oriente la focale vers l'individu au chômage du point de vue de la question de son employabilité. C'est en quelque sorte un changement de paradigme, le glissement progressif de l'idéal de l'économie solidaire vers un dispositif pour la prise en charge et l'encadrement des chômeurs. D'une perspective sociétaire, on bascule vers le traitement individuel des précaires.

Au-delà, avec le vocable d'entreprise d'insertion, on entend montrer qu'il ne s'agit pas d'activités transitoires mais bien d'entreprises à part entière, même si elles entendent se distinguer pour la plupart de l'entreprise lambda... Elles prétendent réussir du point de vue économique comme du point de vue social. Avec cette double compétence, elles devraient s'imposer sur certains segments d'activités traditionnelles, en particulier dans le bâtiment, mais participer aussi à l'émergence de gisements d'emploi dans les services.

Conjointement, elles entendent devenir des partenaires du traitement du chômage pour renouveler les pratiques et apporter une réelle efficacité. Pour les promoteurs, la mise en activité est la voie privilégiée pour former les demandeurs d'emploi, leur redonner l'envie et les moyens de se repositionner sur le marché du travail.

Dès cette période, le développement des initiatives commence à faire face à des critiques croisées : d'un côté celles qui viennent du côté des entreprises et de l'artisanat. De l'autre, l'hostilité de la plupart des organisations politiques et syndicales à gauche du PS et de la CFDT.

Les représentants des entreprises et de l'artisanat dénoncent à la fois le risque de concurrence déloyale. Les entreprises intermédiaires bénéficieraient de marchés protégés et d'aides diverses de l'Etat. Par ailleurs, la critique porte également sur le système social de ces pseudo entreprises qui serait difficilement identifiable et brouillerait le jeu au sein des activités et des professions. Les entreprises ordinaires entendent faire valoir qu'elles assument depuis toujours leurs fonctions sociales et la formation de leur main-d'œuvre.

Face aux pressions par rapport à cette question de concurrence, l'insertion par l'activité

économique va tenter de décentrer ses activités polarisées jusqu'alors sur le second œuvre dans le bâtiment et la restauration. Elle va progressivement investir des domaines plus variés en particulier du côté du tri et du recyclage des déchets. Dès 1987, les associations intermédiaires vont développer les services aux personnes.

L'autre versant de la critique se développe chez des intellectuels et institutions de gauche : « *Dans le champ de l'économie ou de la sociologie, la plupart des universitaires ont eue un regard plutôt critique sur l'insertion par l'activité économique. Ils ont toujours considéré que les activités professionnelles devraient correspondre à deux pôles : d'un côté le marché et les entreprises purement concurrentielles, de l'autre la fonction publique. Et tout ce qui pourrait naître au milieu leur pose problème. Pour eux, il ne devrait pas y avoir de milieu...* » (Jiro, n° 46).

Il en est de même du côté de la plupart des organisations les plus à gauche. La CGT est franchement hostile à toute solution d'insertion qui ne se produirait pas dans les entreprises ordinaires. Globalement, elle dénonce les dangers d'une fracture entre trois catégories de travailleurs :

- les nantis avec un véritable emploi,
- les personnes condamnées au chômage,
- ceux qui seraient cantonnés sur le troisième marché, celui des emplois précaires, alimenté par le développement de l'insertion par l'activité économique.

### ***Le déplacement de l'insertion par l'activité économique vers le développement des services et des petits boulots***

La nouvelle majorité arrive en 1986. Avec la circulaire d'août 1986, Philippe Séguin, ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, supprime le soutien de l'Etat aux entreprises intermédiaires : « *Je crois que le développement des entreprises intermédiaires commençait à inquiéter à cette époque. Et pourtant, ce sont des activités qui sont finalement très libérales par rapport à beaucoup de dispositifs pour les gens en difficulté. Nous gérons des structures qui ont un taux d'autofinancement de 70%. En comparaison, la quasi-totalité des institutions du travail social sont financées à 100 % par les fonds publics* » (Jacques, n° 45).

Certaines entreprises intermédiaires s'arrêtent mais la plupart vont rechercher des solutions de recours en attendant un contexte plus favorable.

L'aggravation de la situation de l'emploi pour la main-d'œuvre à basse qualification au sein de certaines activités dans les secteurs primaire et secondaire amène les pouvoirs publics à reprendre l'initiative. Avec la loi du 27 janvier 1987, Philippe Séguin crée les associations intermédiaires sur des finalités assez divergentes de celles des entreprises intermédiaires. Leur activité doit consister à mettre à disposition de particuliers, de collectivités ou d'associations des demandeurs d'emploi qui sont salariés sur ces missions. Afin de désamorcer les critiques sur la distorsion des conditions de la concurrence avec le secteur marchand, on vise les services à la personne et les services à domicile pour des chômeurs peu ou pas qualifiés (Eme, Laville, 1988).

Nous sommes au croisement du travail protégé et du travail intérimaire et face à une volonté de développer des nouveaux services qui sont souvent des petits boulots. L'ambition régresse du point de vue de l'accès à la formation et à des métiers. Les demandeurs d'emploi deviennent pour un temps des salariés intermittents. On prend finalement acte de la nécessité d'une gestion sociale du chômage en direction des catégories d'actifs les moins qualifiés.

Cette régression par rapport à un véritable droit au travail et à la formation va contribuer au renforcement des discours sur l'inemployabilité des chômeurs. Le discours de ces nouveaux intermédiaires de l'emploi glisse du côté des analyses psychologisantes sur « des publics de plus en plus lourds » et conjointement, la compétitivité et les normes du marché du travail sont en général légitimées.

Ultérieurement, les associations intermédiaires vont s'efforcer d'élargir leurs prérogatives au-delà de l'octroi de petits boulots. Il s'agit de faire valoir une véritable légitimité dans la thématique de l'insertion. Pour se faire, elles adoptent la rhétorique du parcours et du projet qui est en train de devenir un lieu commun : « *Même de courte durée, les premières missions nous permettent d'évaluer l'employabilité de la personne. En fonction de notre observation, l'accompagnement va chercher à trouver les bonnes réponses et de reconstruire un peu la personne. On peut aussi traiter les problèmes sociaux qui font obstacle à l'emploi. Finalement, à partir de quelques missions, on peut construire avec la personne son parcours* » (Noémie, n° 70).

Durant les premières années, ces activités sont gérées par des salariés mais également des bénévoles. Progressivement, le bénévolat montre ses limites et la création d'emplois salariés apparaît un gage de crédibilité et une nécessité pour se pérenniser.

Comme dans bon nombre de dispositifs d'insertion, les salariés permanents investissent généralement leur activité professionnelle sur le mode de l'engagement militant considéré comme étant un gage de motivation et de qualité d'intervention, en particulier dans la collaboration avec les demandeurs d'emploi. Pour assurer la pérennisation des emplois de permanents, ces structures doivent atteindre un chiffre d'affaires suffisant. Il est souvent nécessaire de faire travailler des chômeurs capables d'être rapidement et réellement opérationnels sur les missions. Ces contingences montrent les tensions structurelles entre la professionnalisation des permanents et l'idéal militant en faveur des demandeurs d'emploi à la marge.

### ***Le retour des entreprises d'insertion et la période de développement du dispositif RMI***

Avec la circulaire du 28 avril 1988, le gouvernement de Jacques Chirac remet en scène les entreprises intermédiaires qui reviennent sous le vocable d'entreprise d'insertion. Cette circulaire ouvre leur activité à un public plus large que celui initialement<sup>4</sup> : « *les jeunes en difficulté, ainsi que les personnes en situation de chômage de très longue durée, les personnes prises en charge au titre de l'aide sociale, les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion ou de l'éducation surveillée, ou celles qui ont achevé une période d'incarcération ou de désintoxication* ».

Comme souvent dans les dispositifs d'insertion, on associe des populations à partir d'indicateurs de nature totalement hétérogène au risque de renforcer l'idée que le développement du chômage et de la marginalité serait la conséquence d'attitudes déviantes...

Au début des années 1990, la construction de « l'insertion par l'activité économique » reste fragile parce que relativement à la marge dans le champ économique mais également dans les politiques publiques.

Dix ans après la mission d'étude confiée par Pierre Mauroy à Bertrand Schwartz qui avait conduit à la création des missions locales, Michel Rocard mandate Claude Alphandery pour conduire une mission d'étude et d'observation sur ces activités. Ce dernier rend un rapport qui sera à l'origine de la loi du 3 janvier 1991 qui crée le Conseil National de l'Insertion par l'Activité

<sup>4</sup> Les entreprises intermédiaires étaient destinées en priorité à la classe d'âge des 18 à 25 ans.

Economique (CNIAE).

Cette instance doit favoriser le rassemblement d'un ensemble d'activités, d'acteurs et d'institutions qui demeurent dans des positions largement éclatées.

La première moitié des années 1990 est une période de développement rapide. La montée en puissance du dispositif RMI, avec une augmentation continue du nombre de ménages concernés, va assurer des conditions propices pour une phase de développement. Les pouvoirs publics et en particulier l'État et les conseils généraux sont en charge de l'offre d'insertion du RMI. Un certain nombre d'élus cherche à faciliter des projets d'insertion par l'activité économique sur leur territoire en aidant des structures nouvelles à accéder à des marchés publics ou parapublics, en apportant un soutien financier pour leur mise en œuvre.

Le nombre d'entreprises d'insertion va être multiplié par près de quatre entre 1990 et 1996 pour atteindre environ 660 entreprises à la fin de cette période. Cependant, ce résultat doit être pondéré. Il y aurait eu en effet près de 3 disparitions pour 10 créations à cette époque (Cour des comptes, 1998).

La dualité associations intermédiaires/entreprises d'insertion va contribuer à l'intégration du dispositif dans les politiques publiques et à lui donner une certaine visibilité d'ensemble. Cela d'autant plus que la diversification des structures se poursuit avec la loi du 31 décembre 1991<sup>5</sup>. Elle crée les entreprises d'intérim d'insertion (EII) qui deviendront en 1998 les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI). Présentées comme des agences intérim à vocation sociale, elles sont censées offrir à des personnes en difficulté la possibilité d'un séjour en entreprise « classique » tout en bénéficiant théoriquement d'un suivi.

Au milieu des années 1990, le dispositif institutionnel et l'activité ont acquis un début de stabilité. Cependant, cela ne signifie ni que les frontières entre les différentes entités et les différentes activités soient clairement définies, ni que la politique existante soit cohérente du point de vue des logiques à l'œuvre, ni que les pratiques soient unifiées (Fleury, 1999). Les logiques à l'œuvre sont polysémiques et souvent assez confuses. D'une entreprise d'insertion à une association intermédiaire, d'une association promotrice de chantiers d'insertion à une entreprise de travail temporaire d'insertion, les formes de remise au travail fluctuent en fonction des cadres spécifiques pour chacune de ces structures mais également du point de vue des acteurs.

A cela, il faudrait signaler l'influence de la spécificité de chaque activité. Entre une entreprise d'insertion qui assure des travaux de second œuvre dans le bâtiment et celle qui fait du tri sélectif dans un site spécialisé, le rapport au travail et les conditions de collaboration varient forcément.

En conséquence, la complémentarité entre structures différentes est loin d'être toujours évidente sur le terrain et derrière le discours consensuel, on retrouve aussi une certaine concurrence.

Après une période de croissance, la situation devient plus difficile au milieu des années 1990. On signale un accroissement important du nombre de structures qui disparaissent de 1995 à 1997.

Que ce soit de la part des porte-parole des missions locales ou de celui de l'insertion par l'activité économique, les propos font constamment allusion à des périodes de développement suivies de coups de frein qui coïncideraient avec des alternances politiques. Compte tenu de leur histoire, de leurs appartenances syndicales et professionnelles, les acteurs sont enclins à se situer eux-mêmes dans un clivage gauche/droite.

Cependant, une lecture du calendrier politique corrobore les effets : l'avènement du programme expérimental des entreprises intermédiaires en avril 1985 correspond à la période d'un

<sup>5</sup> Modifiée par la loi du 29 juillet 1992 et son décret d'application du 22 février 1993.

gouvernement de gauche : celui de Laurent Fabius. Sa suppression en janvier 1987, celui de Jacques Chirac. La période de développement du début des années 1990 aux différents gouvernements de gauche. Le coup de frein au milieu des années 1990, à celui d'Alain Juppé. La loi contre les exclusions qui renforcent le cadre légal est la production du gouvernement de Lionel Jospin...

## **1998-2006 : l'assimilation de l'insertion par l'économie dans les politiques publiques**

### ***La subordination progressive dans la gestion publique de l'emploi et du chômage***

La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions consacre un volet entier à l'insertion par l'activité économique. Le législateur entend dynamiser ces structures. L'objectif est de doubler en trois ans les capacités d'accueil et de remise au travail des chômeurs.

La loi reconnaît trois catégories d'activités : celles qui produiraient des biens et des services en vue de leur commercialisation, celles d'utilité sociale et entre les deux un secteur mixte.

Le terme d'utilité sociale ne fait l'objet d'aucune définition légale. Tacitement, il s'agit de structures qui ne relèveraient pas du secteur marchand et qui répondraient à des besoins collectifs, sur des activités d'éducation par le travail et de socialisation. On cible principalement les chantiers d'insertion, les régies de quartier, les chantiers école, les centres d'adaptation à la vie active.

Ce système de catégorisation prétend situer ces activités du point de vue de leur degré d'implication dans le secteur marchand. Pour autant, chaque structure qui mène des activités en échange de financements et qui rémunère pour cela des individus s'inscrit forcément sur un marché, ne serait-ce que celui de l'insertion et de l'intervention sociale.

Il y a des marchés externes, par exemple quand une entreprise de travail temporaire d'insertion effectue des mises à disposition de main-d'œuvre à des entreprises. Il y a éventuellement des marchés internes qui correspondent à des activités d'accompagnement de chômeurs financées par les pouvoirs publics. Pour autant, les structures d'insertion s'inscrivent forcément dans des échanges lucratifs et aucune n'échappe à la dynamique et aux contraintes d'un marché.

La plupart des acteurs de l'insertion par l'économie revendiquent la place des structures d'insertion dans ce qu'ils appellent le secteur marchand qui correspondrait, en quelque sorte, au monde réel. De l'autre, leur activité est sublimée par sa vocation sociale, en particulier par l'état de nécessité des personnes au chômage.

Ces activités ont émergé à partir du prisme de l'utilité sociale portée par des représentations militantes. Aujourd'hui, pour défendre leurs positions sur le marché de l'insertion, les responsables de ces organisations ont tout intérêt à faire reconnaître que leurs fonctions sociales s'inscrivent encore et toujours dans une perspective sociétale. Derrière la façade du militantisme, l'intérêt des individus, des professions ou des institutions n'enlève d'ailleurs rien à la grandeur de l'engagement.

Au-delà de la mise en avant de ces trois catégories, la loi ne précise pas réellement les finalités de ces activités. Certains chercheurs comme Michel Autès relèvent pourtant combien elles restent traversées par des attendus divergents.

En conséquence, lors de l'émergence de cette loi comme encore aujourd'hui, les questions restent ouvertes :

- Est-ce le développement « d'un autre » modèle d'entreprise, d'un tiers secteur, pour mieux articuler la place de l'homme au travail et l'économie ?
- Est-ce le développement d'un modèle de formation alternatif privilégiant la mise en situation des

salariés, pour les amener ultérieurement vers la qualification ?

- Est-ce la reproduction des activités de réadaptation pour des personnes désocialisées dans l'objectif de réguler des processus de marginalisation ?

L'article 11 stipule simplement : « *L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.* »

Plutôt que de répondre directement à des questions de fond, la loi s'attache avant tout à la production d'un certain nombre de règles et d'un cadre dans lequel devront être contenues ces activités. Le législateur fait preuve d'un certain pragmatisme et, par ce détour, répond finalement aux questions de la finalité : l'insertion par l'économique doit se placer en subordination et sous contrôle de la gestion publique de l'emploi et du chômage....

Sous couvert de mieux intégrer ces activités dans les politiques publiques, la loi contre les exclusions<sup>6</sup> range l'insertion par l'activité économique sous l'égide de l'ANPE et des services du Ministère pour l'emploi. Auparavant, il avait été porté par celui des affaires sociales qui avait plutôt favorisé le rapprochement avec la logique du marché dans une perspective de production d'un tiers secteur. Les services publics de l'emploi représentent un ensemble institutionnel sous pression et plutôt critique par rapport aux associations et à la thématique de l'insertion. Il s'agit en quelque sorte d'un changement de paradigme...

Sous couvert d'opérer une certaine rationalisation de ces activités au sein des politiques publiques, le recrutement de chaque demandeur d'emploi par une structure d'insertion est soumis à un agrément donné par l'Agence nationale pour l'emploi après un diagnostic portant sur sa situation sociale et professionnelle.

Il s'agit d'éviter l'auto-prescription qui génère une sélection des publics et des fonctionnements en circuit fermé entre la structure d'insertion et son réseau. Le Ministère de l'Emploi a justifié son intervention par la volonté de s'opposer à ce que les structures, soucieuses de préserver leur place sur le marché, recrutent des personnes qui pourraient être embauchées sur le marché de l'emploi de droit commun.

Il y a donc une tension entre logique de lutte contre les exclusions qui ouvrirait largement ces activités aux personnes les moins productives et la logique de marché. Dans cette configuration des rôles, paradoxalement, les associations se retrouvent plutôt du côté du réalisme économique alors que l'ANPE devrait défendre l'accès à ces activités pour les personnes marginalisées...

## Conclusion

Jusqu'au milieu des années 1990, souvent de manière idéalisée plutôt que pragmatique, l'insertion par l'activité économique a tenté de renouveler à la marge les finalités de l'entreprise et les conditions de retour en activité des surnuméraires du marché du travail. L'ambition était de prendre une certaine distance avec le déterminisme économique pour développer des niches de production et des organisations permettant le développement d'une discrimination positive. Tantôt, il s'agissait "simplement" de remettre au travail sur des activités occupationnelles des individus à la marge du salariat. Tantôt, l'ambition était plus marquée puisque l'objectif était plutôt d'intégrer ces

<sup>6</sup> En particulier par l'article 11 de la loi.

demandeurs d'emploi dans une organisation en vue d'assurer une production marchande. Tantôt, il s'agissait d'abord d'envisager « la scène du travail » comme un espace de formation professionnelle alternatif, tantôt de créer des emplois, en particulier dans le domaine des services à la personne et dans la gestion de l'environnement.

Depuis la fin des années 1990, l'insertion par l'activité économique est en voie d'institutionnalisation et d'intégration au sein des services publics pour l'emploi. Cela réduit progressivement les marges de manœuvre : « *Fortement sollicitées pour le traitement social du chômage, les initiatives se sont retrouvées prise dans la mise en œuvre de mesures, rabattues vers des logiques de programmes recouvrant et occultant les logiques de projet qui les animaient initialement* » (Laville, 1999, p. 151).

Comme pour les autres dispositifs d'insertion, des normes s'imposent à la fois aux associations et aux organisations, aux salariés du social et aux demandeurs d'emploi... L'insertion par l'activité économique glisse du côté de la gestion de files d'attente de chômeurs qui sont souvent les moins qualifiés. En décalage avec l'idéal et les discours des porte-parole, le dispositif contribue à l'intériorisation des règles du marché du travail et de l'économie et déplace les interprétations du chômage du côté des caractéristiques de chaque chômeur.

D'un côté le discours insiste de plus en plus sur la construction de parcours en vue d'accéder au marché du travail de droit commun. Il continue de revendiquer une fonction de sas et de résistance au chômage. De l'autre, les attendus implicites expriment bien autre chose : le salariat sur un statut stable et valorisant qui reste la norme pour la plupart des actifs n'est pas un droit. « *Si vous êtes sans emploi c'est parce que vous n'êtes pas suffisamment compétitif compte tenu de votre manque d'expérience, de votre absence de formation, de vos difficultés sociales, de votre âge, de votre passé... Votre situation de chômeur ou de travailleur précaire tient d'abord à votre trajectoire singulière, et en particulier à votre manque de performance ou de stabilité. Si la société vous doit assistance, le chômage est finalement votre problème...* »

L'insertion par l'activité économique se trouve de plus en plus dépendante des critères de recrutement du marché du travail. Dans une perspective en creux, le développement des statuts inférieurs et précaires de salariés en insertion renforce insidieusement la valeur de la culture des classes moyennes. Il contribue à refouler toute idée de droit au travail...

**ANNEXE:  
LES ACTEURS INTERVIEWES**

*Salariés et bénévoles de l'insertion par l'activité économique*

- n°52. Arnaud, 31 ans, encadrant technique de formation et ayant exercé cette fonction pendant cinq ans. Au moment de l'interview, il est coordinateur au sein d'une entreprise d'insertion.
- n°53. Alexandre, 56 ans, BTS, directeur d'une structure d'animation régionale pour l'insertion par l'activité économique depuis 15 ans, ancien directeur d'une entreprise d'insertion, ancien cadre commercial.
- n°55. Basile, 35 ans, CAP, encadrant en chantier d'insertion depuis 5 ans. Il est entré comme salarié en insertion sur cette structure. Il a été dessinateur industriel auparavant.
- n°57. Loïc, 30 ans, BTS agricole, responsable technique dans une entreprise d'insertion depuis 5 ans, il est entré en emploi aidé.
- n°59. France, 50 ans, autodidacte, directrice depuis 6 ans dans une association intermédiaire. Elle a été auparavant vice-présidente de l'association qui gère cette structure.
- n°60. François, 45 ans, CAP, encadrant technique dans une entreprise d'insertion depuis 6 ans sur deux types d'activité : celle du second œuvre du bâtiment l'hiver et la restauration l'été. Il a été auparavant cuisinier pendant 20 ans et il a fait les saisons.
- n°62. Ghislain, 42 ans, sans diplôme, il fait fonction d'encadrant technique dans une entreprise d'insertion depuis 4 ans. Il est entré dans cette structure comme salarié en insertion, il y a 8 ans.
- n°66. Patrice, 32 ans, titulaire d'un DEA en droit, encadrant technique dans une entreprise d'insertion sur une activité de second œuvre du bâtiment depuis 6 ans. Il a appris le travail dans le bâtiment par l'intérim en effectuant des missions pour financer ses études.
- n°67. Léa, 28 ans, CAP, encadrant technique depuis 4 ans sur des activités de second œuvre dans le bâtiment dans une entreprise d'insertion. Elle a fait une formation en peinture auparavant.
- n°70. Noémie, 55 ans, BTS action commerciale, accompagnatrice socioprofessionnelle depuis 11 ans dans une association intermédiaire.
- n°71. Pierre 47 ans, CAP, encadrant technique depuis 4 ans sur des activités de second œuvre dans le bâtiment dans une entreprise d'insertion. Auparavant, carrossier de métier.
- n°72. Raoul, 35 ans, CAP, encadrant technique dans une entreprise d'insertion sur une activité de peinture depuis 14 ans. Il est entré préalablement comme salarié en insertion dans cette entreprise.
- n°73. Simon, 50 ans, sans diplôme, chef d'équipe et faisant fonction d'encadrant technique depuis 10 ans dans l'entreprise d'insertion. Il est entré dans cette structure il y a 12 ans comme salarié en insertion.
- n°74. Sylvanie, 28 ans, DESS en psychologie. Elle a été embauchée comme emploi jeune il y a 3 ans dans cette association intermédiaire.
- n°75. Théo, 45 ans, CAP, encadrant technique depuis 12 ans sur des activités de second œuvre du bâtiment dans une entreprise d'insertion.
- n°77. Olivier, 27 ans, titulaire d'un DEFA, en CDD dans cette association intermédiaire depuis 1 an. Il a travaillé auparavant dans un lieu d'hébergement pour marginaux.
- n°82. Jean-Philippe, 40 ans, DEFA, chargé de placement en emploi en milieu urbain avec la méthode IOD, depuis 10 ans au moins. Il a été recruté par le conseil général de la Vienne en tant que contractuel. En cours de titularisation au moment de l'interview, il est également en reprise d'études à l'université pour obtenir une licence professionnelle d'accompagnement social.



## BIBLIOGRAPHIE

- Alphandery C, *Vivre et résister*, Descartes et Cie, Paris, 1999.
- Archambault E, *Le secteur sans but lucratif : associations et fondations en France*, Economica, Paris, 1996.
- Autès M, *Les paradoxes du travail social*, Dunod, Paris, 1999.
- Becker H, *Outsiders, études de la sociologie de la déviance*, A-M Métaillé, Paris, 1985.
- Becker H.S, *Les mondes de l'art*, Flammarion, Paris, 1988.
- Bellier S, *Le savoir être dans l'entreprise : utilité en gestion des ressources humaines*, Vuibert, Paris, 1998.
- Berthaux R, *Pauvres et marginaux dans la société française*, L'Harmattan, Paris, 1996.
- Bourdieu P, *La Distinction, critique du jugement*, Minuit, Paris, 1979.
- Bourdieu P, *Le sens pratique*, Minuit, Paris, 1980.
- Bourdieu P, Passeron JC, *La Reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Minuit, Paris, 1970.
- Bourdieu P, *Raisons pratiques*, Le Seuil, Paris, 1996.
- Brun F, Leymarie C, Mbla E, *Difficultés d'emploi, Santé et Insertion sociale*, DARES document d'études n° 106, 2005.
- Brun F, Stähli ME, Pelisse J, *Trajectoires insertion ou gestion sociale d'un chômage de masse ? L'insertion par l'activité économique dans deux bassins d'emploi*, Centre d'études de l'emploi, Paris, rapport de recherche n° 30, février 2006.
- Caillé A, *Don, intérêt et désintéressement : Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres*, La Découverte, Paris, 1994.
- Castel R, *La métamorphose de la question sociale, une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995.
- Castra D, *L'insertion professionnelle des publics précaires*, PUF, Paris, 2003.
- CEREQ, « Politiques régionales de formation professionnelle. Les premiers effets de la loi quinquennale de 1993 », *Bref*, n° 128, février 1997.
- CEREQ, La décentralisation de formation professionnelle, en quête d'une offre régionale plus cohérente, *Bref*, n° 162, mars 2000.
- Charlot B, Glasman D (sous la dir), *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*, PUF, Paris, 1999.
- Chopart J.-N. (dir.), *Les mutations du travail social, dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Dunod, 2000.
- Claudiel, Guyennot, *L'insertion: un problème social*, L'Harmattan, Paris, 1998.
- Cubéro J, *Histoire du vagabondage du moyen âge à nos jours*, Imago, Paris, 1998.
- DARES, « L'insertion par l'activité économique dans le secteur marchand en 2001 », *Premières synthèses*, décembre 2002, n° 52-1.
- DARES, « L'insertion par l'activité économique en 2003 », *Premières synthèses*, février 2005, n° 6-2.
- DARES, « L'insertion par l'activité économique en 2004 », *Premières synthèses*, avril 2006, n° 15-1.
- DARES, « La politique de l'emploi au prisme des territoires », *Document d'études*, n° 59, septembre 2002.
- De Ridder G (sous dir), *Les nouvelles frontières de l'intervention sociale*, L'Harmattan, Paris, 1997.

- Demoustier D, *L'économie sociale et solidaire, s'associer pour entreprendre autrement*, Syros, Paris, 2001.
- Divray S, « L'aide à la recherche d'emplois : une activité en voie de professionnalisation ? », *Travail et Emploi*, n° 21, janvier 2000, p. 67-80
- Donzelot J, *La police des familles*, Minuit, Paris, 1977.
- Donzelot J, *L'invention du social*, Fayard, Paris, 1984.
- Dubar C et Tripier P, *Sociologie des professions*, A Colin, Paris, 1998.
- Dubar C, *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin, Paris, 1991.
- Dubar C, *La crise de l'identité*, PUF, Paris, 2000.
- Dubar C, Lucas Y, *Genèse et dynamiques des groupes professionnels*, Presses universitaires du Septentrion, Lille, 1994.
- Dujarier M-A, *L'idéal au travail*, PUF, Paris, 2006.
- Ebersold S, *La naissance de l'inemployable*, PUR, Rennes, 2001.
- Eme B, Laville JL, *Les petits boulots en question*, Syros, Paris, 1988.
- Foucault M, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Gallimard, Paris, 1972.
- Foucault M, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Gallimard, Paris, 1975.
- Gehin J-P (sous la dir), *Une profession en construction : les formateurs en Poitou-Charentes*, Rapport de recherche du GRITECS, Université de Poitiers, mars 1996.
- Gelot D, Nivolle P, *Les intermédiaires des politiques publiques pour l'emploi*, la Documentation Française, Paris, 2000.
- Goffman E, *Asiles, études sur la condition sociale de malades mentaux*, de Minuit, Paris, 1968.
- Guillou J, Moreau De Bellaing L, *Misère et pauvreté*, L'Harmattan, Paris, 1999.
- Guitton C, « Travail et ordre social, une étude historique et juridique des politiques d'insertion par le travail », *Travail et emploi*, n° 77, octobre-décembre 1998, p. 15-39.
- Hardy G, *La FNARS, 36 ans d'histoire*, Paris, novembre 1994
- Jamet J (sous dir.), *L'insertion en question*, L'Harmattan, Paris, 1995.
- Lipietz A, *Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire pourquoi et comment ?*, La découverte, Paris, 2001.
- Loriol M, *Qu'est-ce que l'insertion ? Entre pratiques institutionnelles et représentations sociales*, L'Harmattan, Paris, 1999.
- Maurel E, « De l'observation à la typologie des emplois sociaux », *Les mutations du travail social, dynamiques d'un champ professionnel*, Dunod, Paris, 2000, p. 25-52.
- Naville P, *Essai sur la qualification du travail*, Marcel Rivière, Paris 1956.
- Outin, Ramaux, Métis, *Travail, logiques d'action et sens du travail des intermédiaires de l'emploi*, La Documentation Française, Paris, 2000.
- Paradeise C, Lichtenberger Y, « Compétence, compétences », *Sociologie du Travail*, n°1, janvier-mars 2001, p. 33-48.
- Piotet F(sous la dir), *La révolution des métiers*, PUF, Paris, 2002.
- Procacci G, *Gouverner la misère*, Le Seuil, Paris, 1993.
- Reynaud J-D., *Les Règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, A. Colin, Paris, 1997.
- Reynaud J-D, Eyraud F, Paradeise C, Saglio J, *Les systèmes de relations professionnelles. Examen critique d'une théorie*, les Editions du CNRS, Paris, 1990.
- Rope F, Tanguy L (sous la dir), *Savoirs et Compétences, de l'usage de ces notions dans l'école et l'entreprise*, l'Harmattan, Paris, 1994.

## TABLE DES MATIERES

### HISOIRE DU RÉSEAU DE « L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE »

<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>Les origines contradictoires de l'insertion par l'activité économique.....</b>	<b>2</b>
<i>1975-1983 : les centres d'hébergement comme creuset des formes modernes de l'IAE.....</i>	<i>2</i>
<b>1984-1997 : la naissance d'un réseau et les premiers soutiens publics.....</b>	<b>5</b>
<i>Un espace de rencontres et de confrontations entre plusieurs mondes.....</i>	<i>5</i>
<i>L'existence éphémère des entreprises intermédiaires .....</i>	<i>7</i>
<i>Le déplacement de l'insertion par l'activité économique vers les services et des petits boulots.....</i>	<i>9</i>
<i>Le retour des entreprises d'insertion et la période de développement du dispositif RMI.....</i>	<i>10</i>
<b>1998 à 2006 : l'assimilation de l'insertion par l'économique dans les politiques publiques .....</b>	<b>12</b>
<i>La subordination progressive dans la gestion publique de l'emploi et du chômage.....</i>	<i>12</i>
<b>Conclusion .....</b>	<b>13</b>
<b>Annexe : les acteurs interviewés et qui apparaissent .....</b>	<b>15</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>16</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>18</b>